

Projet de Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
(à approuver lors d'une prochaine réunion)
Du 23 Juin 2025

Membres présents : 9

Membre excusé : 1 NETILLARD François (procuration à HERNANDEZ Didier)

Membre absent : 0

- ORDRE DU JOUR :**
- *Approbation du Compte-rendu du 24 Avril 2025*
 - *Déclaration intention aliéner*
 - *Transfert de la compétence Eau*
 - *Colonie étude CAUE*
Avancée du dossier
 - *Avis relatif à la reconstruction du barrage de Oye-et-Pallet*
 - *Budget Bois – Décision modificative*
 - *Subvention politique habitat (FSL et FAAD)*
 - *Affaires diverses*
 - *Surveillance et stationnement plage*
 - *Participation Art en chapelles*
 - *Divers*

1. Approbation du compte rendu du 24 Avril 2025

Aucune observation, le compte-rendu du 24 Avril 2025 est adopté à l'unanimité.

2. Déclaration intention d'aliéner

- Vente de la maison de M. RENAUD Cyrille et Mme SALVI Emilie 2 les champs bas à M. CHOPARD Thomas et BLONDEAU-TOINY Elise : la commune ne préempte pas.

3. Transfert de la compétence Eau

Monsieur le maire rappelle les étapes des études menées par la CCLMHD concernant le transfert de la compétence EAU au 1^{er} janvier 2026.

Il informe le Conseil du tarif qui sera appliqué par la CCLMHD et fait une comparaison avec les tarifs communaux. Le tarif prévu par la communauté de communes sera plus élevé que celui d'aujourd'hui mais il est rappelé que des travaux conséquents devront être réalisés sur la station d'ultrafiltration engendrant automatiquement une augmentation du prix de l'eau.

Le Conseil évoque également les interconnexions entre différentes communes pour pallier au manque d'eau notamment mais il regrette l'absence dans le projet de connexions avec les communes membres du syndicat des tereaux.

Le Conseil municipal, par 7 voix contre et 3 voix pour, refuse de transférer la compétence Eau à la communauté de communes.

Monsieur le maire rappelle que la décision définitive sera prise après le vote de toutes les communes et que la majorité qualifiée des communes membres est requise, à savoir les 2/3 au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les 2/3 de la population.

Cette décision sera prise en séance de conseil communautaire lors de sa séance de juillet.

4. Colonie – étude CAUE

Monsieur le maire informe qu'il a reçu un investisseur qui a fait une offre d'achat à la commune d'Hornaing. La commune n'a à ce jour, pas reçu de document officiel actant cette acquisition potentielle.

Suite à la demande de la commune, le CAUE a rendu son étude qu'il a présentée aux élus le 17 juin 2025. Il propose 2 scénarios qui serviront de base à la commune pour réfléchir à des projets ou pour la soumettre à d'éventuels investisseurs.

Les propositions faites par le CAUE sont conformes aux attentes de la commune, à savoir structure pour un accueil d'enfants, résidence seniors et logements notamment. Le coût des travaux s'élèverait à environ 3 700 000 Euros.

Monsieur le maire propose de se rapprocher de Néolia ou d'autres partenaires afin de co-financer un tel projet.

Il semble évident que la commune ne pourra supporter seule un tel coût à ajouter au prix d'achat.

Se pose la question de la préemption à envisager par la commune dans le cas d'une offre faite par un investisseur privé, et du délai de réflexion laissé au Conseil pour envisager différentes options.

Monsieur le maire présente au conseil la facture pour le chiffrage de l'étude, réalisé par un économiste de la construction et qui s'élève à 550 €.

Il demande au Conseil s'il accepte de participer financièrement au travail réalisé par le CAUE : le conseil décide, à l'unanimité, d'attribuer la même somme, à savoir 550 € au CAUE.

Il est nécessaire de modifier le budget primitif pour régler ces 2 sommes qui seront imputées en étude (article D/203). Accord du conseil.

5. Avis permis barrage du lac de St-Point

Monsieur le maire rappelle le projet de réhabilitation du barrage de Oye-et-Pallet.

Il établit un bref historique lié à la propriété du lac de St-Point qui deviendra prochainement propriété de l'EPAGE.

Le barrage actuel présente de nombreuses fuites et l'ouvrage dégradé ne permet pas une régulation en maintenant le lac à un niveau haut et stable.

Le projet de réhabilitation du barrage doit permettre de maintenir le niveau du lac atteint naturellement tous les ans au début du printemps, soit 25 cm au-dessus de la crête actuelle du barrage.

Compte-tenu de l'état de vétusté avancée et de la nécessité de mettre en place une régulation du niveau d'eau, le barrage actuel doit être complètement démoli et reconstruit.

Après avoir pris connaissance du dossier de permis de construire déposé par l'EPAGE, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à ce projet.

6. Budget Bois 2025 – décision modificative

La commune a reçu la facture relative aux plantations dans les parcelles 5 et 22 pour un montant de 7 108.65 € HT. Cette facture doit être imputée en section d'investissement mais les crédits ne sont pas ouverts. Il y a lieu de modifier le budget primitif 2025 en augmentant le virement à la section d'investissement afin de pouvoir ouvrir des crédits à l'article D/2117.

7. Politique de l'habitat

Monsieur le maire présente le dispositif porté par le Département du Doubs afin de venir en aide aux ménages en difficulté. Il existe 2 aides que sont le FSL (Fonds de solidarité Logement) et le FAAD (Fonds d'Aide aux Accédants en Difficulté). Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de participer au FAAD à hauteur de 0.30 € / habitant.

8. Affaires diverses

- Surveillance de plages : Du fait du manque de surveillants de baignade, seule la plage des Grangettes sera surveillée cet été. La surveillance a débuté le 14 juin pour se terminer le 31 août 2025.

- Stationnement plage : La commune a mis en place de nouvelles mesures pour tenter de réglementer le stationnement, notamment chemin des tareaux et chemin du lac. La gendarmerie intervient régulièrement pour verbaliser les voitures stationnées sur des emplacements interdits.
Ces stationnements gênants provoquent des difficultés pour l'accès aux véhicules de secours et aux agriculteurs exploitants. Monsieur Bouhelier et Monsieur Pacquelet mettent à disposition une bande de terrain le long du chemin des tareaux pour stationner les véhicules. Une partie d'un champ sera également ouvert par Monsieur Bouhelier pour servir de parking mais visiblement cela ne suffira pas à absorber le flot de véhicules pendant les périodes de grande affluence.
Un membre du conseil pense que ces espaces mis à disposition ne sont pas suffisants alors que les autres estiment qu'il n'est pas nécessaire d'en ouvrir davantage.
Réflexion est faite sur la possibilité de faire payer le stationnement et de le limiter par des accès automatiques.
- Demande de l'association Art en chapelles pour installer en 2026 une œuvre d'art contemporain dans l'Eglise de la commune. Elle demande une participation de 400 € + 0.50 € / habitant : accord du conseil.
- Journée sans voiture 2025 : Monsieur le maire a porté plainte contre les passagers d'une voiture qui se trouvait sur la route départementale pendant la manifestation et pour injures répétées à son encontre.
- La commune a fait l'acquisition d'une nouvelle station canine (distributeurs de sacs et corbeille) à poser aux alentours de Chez Benjamin.
- Une réunion relative à la mise en compatibilité du PLU avec le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) aura lieu le 2 juillet à Mouthe avec le cabinet d'études qui travaille pour toutes les communes de la CCLMHD.
- Un courrier rédigé par une habitante de la commune, relatif aux aboiements des chiens est lu en séance. Un rappel sera fait dans les boîtes aux lettres à tous les propriétaires.
- Demande de subvention exceptionnelle de Semons l'espoir pour la maison des familles : la commune ayant attribué une subvention de 80 € en début d'année refuse de participer à cette opération.
- Présentation du dispositif de participation citoyenne : à étudier lors d'une prochaine réunion, après renseignements pris auprès d'autres communes ayant déjà mis en place ce dispositif avec la gendarmerie.
- Les « doubles » poteaux Enedis chemin du lac et chemin du pâtre devraient être enlevés début juillet.
- Des travaux de renforcement du réseau fibre ont eu lieu entre la commune des Grangettes et la commune de Malpas.
- Demande pour faire un rappel du respect des horaires liés au bruit, notamment les tondeuses, dans toutes les boîtes aux lettres.
- Formation aux premiers secours : Remerciement à Delphine Collette qui s'est investi bénévolement dans ces formations à destination des habitants de la commune.

La séance est levée à 22 H 45
Les Grangettes, le 24 juin 2025.

Le Maire,



